



ORGANISATION MOUVEMENT INTERNATIONAL POUR LA
DÉFENSE DES DROITS ET LIBERTÉS FONDAMENTAUX.
INTERNATIONAL MOVEMENT ORGANIZATION FOR THE
DEFENSE OF FUNDAMENTAL RIGHTS AND FREEDOMS.

تايرجلاو قوقحلا نع عافدلا لجأ نم ةيلودلا ةكحلل ةمظنم
ةيساسلا..

MEMBRE DE L'OBSERVATOIRE DES LIBERTÉS PUBLIQUES DU CAMEROUN, RÉSEAU DES ORGANISATIONS
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE MIS EN PLACE PAR LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DU CAMEROUN DANS
LE CADRE DU PROJET D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'EXERCICE DES LIBERTÉS PUBLIQUES AU
CAMEROUN, SOUS LE FINANCEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE, IMPUTATION BUDGET LIGNE 1322.
MEMBER OF THE CAMEROON PUBLIC LIBERTIES OBSERVATORY, NETWORK OF CIVIL SOCIETY ORGANIZATIONS SET UP BY
THE CAMEROON HUMAN RIGHTS COMMISSION WITHIN THE FRAMEWORK OF THE PROJECT TO IMPROVE THE CONDITIONS
FOR EXERCISING PUBLIC FREEDOMS IN CAMEROON, FUNDED BY THE EUROPEAN UNION, BUDGET LINE 1322.
قوقحلا نوويراكيلا ةكحل اهتاشنأ يتلا يندملا عمتجمل تاهظنم ةكبحش ، ةمراكيلا تايرجلا نوويراكيلا دصم وضع
دنب ، يوروبالا داحتالا نم ليومرتب نوويراكيلا يف ةمراكيلا تايرجلا ةسرامم قووظ نيسحت عورشم راطل يف ناسنالا
1322 فينايكيلا

ETAT CIVIL ET DROITS DE L'HOMME ROLE L'ETAT CIVIL DANS DROITS DE L'HOMME.

1. État civil

L'état civil est l'ensemble des services et documents officiels qui permettent d'enregistrer et de prouver les événements importants de la vie d'une personne : naissance, mariage, décès, etc.

2. Droits de l'homme

*Les droits de l'homme sont les droits et libertés fondamentaux que possède toute personne, sans distinction. Par exemple : **droit à la vie, à la liberté, à l'éducation, à la sécurité et à l'égalité.***

3. Rôle de l'état civil dans les droits de l'homme

*L'état civil joue un rôle important parce qu'il permet à une personne d'être **officiellement reconnue par l'État.** Par exemple, un acte de naissance permet de prouver l'identité et l'existence juridique d'une personne.*

Il facilite notamment l'accès:

- à l'éducation;
- aux **soins de santé**;
- aux documents d'identité;
- à certains **services Sochaux**;
- à la **justice** et à la protection de ses droits.

***En résumé :** l'état civil permet de reconnaître officiellement les personnes et contribue ainsi à garantir et protéger leurs droits fondamentaux.*